



**Deloitte & Associés**  
3055 avenue de Prades  
66000 Perpignan  
France  
Téléphone : + 33 (0) 4 68 50 41 33  
Télécopieur : + 33 (0) 4 68 67 50 90  
www.deloitte.fr



**KPMG S.A.**  
**Languedoc-Cévennes**  
Parc EUREKA 251 rue Euclide  
CS 79516  
34960 Montpellier cedex 2  
France

## **Bastide Le Confort Médical S.A.**

**Société Anonyme**  
**12 Avenue de la Dame**  
**30132 Caissargues**

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 30/06/2018.**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2018

***Bastide Le Confort Médical S.A.***

***Société Anonyme***

***12 Avenue de la Dame***

***30132 Caissargues***

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce  
relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de  
l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 30/06/2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2018

---

A l'assemblée générale de la société Bastide Le Confort Médical S.A,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 30/06/2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30/06/2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde

**Bastide Le Confort Médical S.A**

Exercice clos le 30/06/2018

avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 138 236 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux Comptes

Perpignan, le 31/10/2018


Deloitte et Associés



**Alain HUDELLET**

Montpellier, le 31/10/2018

KPMG S.A.



**Didier REDON**

## INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

(Article L.225-115 du code de commerce)

### Montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts, actions de parrainage et de mécénat

Le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'est élevé à la somme de 138 236 €.

Liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat :

- CLUB CŒUR ET SANTE
- France PARKINSON
- APORL
- ALLIANCE APNEES DU SOMMEIL
- FEDERATION FRANCAISE DES DIABETIQUES
- ENVOL & CARRIGUE
- FONDS DE DOTATION DU CHU DE LILLE
- BASKET BALL NAUCELLOIS
- FONDATION DE France
- LE PETIT HERISSON
- MAIL POUMONS
- ASSOCIATION PAU F.C.
- AFPM
- FONDS DE DOTATION DU CHU DE NIMES
- CROIX ROUGE FRANCAISE

Fait à Caissargues,  
Le 26 octobre 2018

**Guy BASTIDE**

Président Directeur Général

